



# L'avenir de la foresterie

---

Vision des travailleurs pour  
un secteur de la foresterie  
prospère, durable et équitable

Rédigée par :

*Conseil industriel de la foresterie  
et Service de recherche d'Unifor*

## Lettre du groupe de travail sur la politique de la foresterie

La foresterie peut avoir un brillant avenir, un avenir qui procure des emplois de qualité, profite à nos collectivités, préserve l'environnement et offre des opportunités à la prochaine génération. Mais, cet avenir ne pourra voir le jour que si nous faisons les bons choix, adoptons de solides politiques et que nous les mettions réellement en œuvre.

La foresterie est l'un des plus importants secteurs de l'économie canadienne; elle influence le développement de plusieurs de nos collectivités et touche un vaste et diversifié éventail d'intervenants. D'importantes décisions politiques affectent la foresterie, et les travailleurs doivent s'assurer que leurs points de vue soient entendus et leurs intérêts représentés.

Le Conseil sectoriel de la foresterie d'Unifor a choisi comme priorité de développer une nouvelle politique de la foresterie dès qu'il a été constitué, en s'appuyant sur un fier héritage de défense des intérêts. Grâce à des discussions, des débats, des analyses et des rétroactions de nos sections locales, cette politique est conçue pour que la vision et les plans d'action de notre syndicat soient connus de nos membres, de leur famille, de nos collectivités, des parties concernées par la foresterie, du grand public et des élus.

Nous croyons qu'avec les bons choix et des actions fermes, le secteur de la foresterie peut prospérer, être durable et équitable.

**En toute solidarité,**

**Groupe de travail de la politique de la foresterie d'Unifor**

### **Exécutif du Conseil industriel de la foresterie d'Unifor**

**Yves Guérette**, Président, section locale 299

**Ivan Vasko**, Vice-Président, section locale 1133

**Bob Hoffman**, Secrétaire-Trésorière, section locale 39

**Réné Émond**, Membre de la base, section locale 894

**John Kenny**, Membre de la base, section locale 84

**Richard Martin**, Membre de la base, section locale 2

**Bill Spence**, Membre de la base, section locale 76

### **Dirigeants et représentants d'Unifor**

**Renaud Gagné**, directeur québécois

**Scott Doherty**, adjoint exécutif au président national

**Mike Lambert**, directeur de la foresterie

**Bill Murnighan**, directeur du Service de la recherche

**François Gallant**, représentant national

**Vince Lukacs**, représentant national

**Mike Macmullin**, représentant national

**Sébastien Pageau**, représentant national

**Joël Vigeant**, représentant national

# Table des matières

---

<b>1. La foresterie et l'avenir</b> .....	1
<b>2. Les travailleurs de la foresterie ont besoin de politiques indépendante</b> .....	3
<b>3. La foresterie profite à chacun de nous</b> .....	6
<b>4. L'état du secteur de la foresterie au Canada</b> .....	8
<b>5. Le caractère essentiel des politiques intégrées</b> .....	14
<b>5.1. Donner un degré de priorité élevé à la réconciliation avec les communautés autochtones</b> .....	15
<b>5.2. Durabilité véritable au Canada et partout dans le monde</b> .....	19
<b>5.3. Un rôle de premier plan pour les investissements publics</b> .....	24
<b>5.4. Commerce équitable et resserrement des normes internationales</b> .....	27
<b>5.5. Source d'emplois de qualité et développement maximal des compétences</b> .....	29
<b>5.6. Un conseil national de la foresterie pour entretenir le dialogue</b> .....	31
<b>6. La voie à suivre</b> .....	32
<b>Annexe A: Résumé des recommandations</b> .....	33



# I. La foresterie et l'avenir

---

Le Canada est riche en ressources naturelles. Dès le début, ces ressources ont assuré la subsistance des Premières Nations, ont séduit les colonisateurs européens, ont influencé le développement de l'économie canadienne, ont façonné notre histoire collective et ont déterminé notre place dans le monde. Les ressources naturelles constituent la pierre d'assise sur laquelle le Canada s'est bâti. Encore aujourd'hui, elles demeurent cruciales pour notre identité.

Cette richesse nous offre d'immenses possibilités, mais elle vient aussi avec des responsabilités importantes. Nous devons toujours nous soucier d'exploiter nos ressources d'une manière qui sert les intérêts de notre pays entier, qui crée des emplois de qualité, qui répond aux besoins des peuples



autochtones, qui soutient nos collectivités, qui favorise l'innovation et qui satisfait aux normes les plus élevées en matière de gestion environnementale. Le respect de ces critères est primordial pour développer notre économie tout entière et bâtir la société à laquelle nous aspirons. C'est particulièrement vrai en foresterie.

Étant l'une des industries fondatrices de notre pays, la foresterie évoque, trop souvent, la nostalgie. Dans notre société de plus en plus urbaine, la foresterie ne fait

généralement pas partie des préoccupations d'un trop grand nombre de dirigeants politiques. Or, il est crucial que nous voyions la foresterie pour ce qu'elle est réellement de nos jours : une partie intégrante de notre économie contemporaine, une source majeure d'emplois de qualité, un chef de file en matière d'innovation et une ressource naturelle renouvelable promise à un brillant avenir.

L'exploitation forestière, les pâtes et papiers et la fabrication de produits du bois emploient 202 000 Canadiens à la grandeur du pays. La plupart de ces emplois sont de qualité et assortis de conditions de travail et de salaires décentes. Le Canada est le principal exportateur de produits forestiers au monde. En effet, nous envoyons à l'étranger plus de la moitié de notre production annuelle, estimée à 65 milliards de dollars. De plus, l'industrie et ses travailleuses et travailleurs financent des services essentiels comme les soins de santé, l'éducation et les infrastructures en contribuant grandement au Trésor public.

En revanche, le secteur de la foresterie est en transition. La dernière décennie a présenté des difficultés incroyables, dont l'évolution rapide des marchés, une baisse de la demande des consommateurs pour le papier journal et d'autres papiers à l'ère numérique, des variations brutales de la demande dans les secteurs du logement et de la construction, l'effet dévastateur de la surévaluation du dollar canadien sur les exportations, de même qu'une crise financière et une récession mondiales. Pendant cette période, l'industrie a perdu plus un tiers de ses emplois.

Après une restructuration douloureuse qui a exigé du dévouement et des sacrifices de la part des travailleurs et qui a été facilitée par des politiques gouvernementales vigoureuses, l'industrie est sur la voie de la reprise. Elle pourrait même être vouée à un bel avenir.

En quoi cet avenir pourrait-il consister? En des produits innovateurs, le développement des filières biologiques et des technologies nano-cellulosiques qui utiliseraient les ressources forestières à des fins que nous n'aurions jamais imaginées, des avancées qui transformeraient les matériaux de construction, la construction écologique et une transition continue vers des produits et des marchés à plus forte croissance. Il y a aussi la vague imminente de départs à la retraite qui signifie que l'industrie pourrait avoir besoin de

## Son avenir sera brillant seulement si nous prenons des décisions responsables et judicieuses.

plus de 60 000 nouveaux travailleurs d'ici la fin de la décennie, ce qui ouvre des possibilités inouïes d'inclure la prochaine génération et d'offrir des occasions d'emploi aux groupes et communautés sous-représentés. Tous ces changements sont possibles, mais ils ne se produiront pas automatiquement.

Dans tous les pays du monde où l'industrie forestière est prospère, des politiques judicieuses et innovatrices ont été mises en place pour gérer les ressources publiques, saisir les occasions et définir les responsabilités de chacun. Le Canada doit suivre cet exemple à la lettre. Nous avons besoin de politiques globales qui veillent à ce que la foresterie soit de plus en plus traitée comme une industrie à valeur ajoutée.

Pour stimuler les investissements dans la transition aux marchés en développement, des politiques sont nécessaires. Par conséquent, les gouvernements fédéral et provinciaux ont un rôle encore plus important à jouer.

Pour ce qui est de la récolte durable du bois, nous avons également besoin de règles qui garantissent des investissements et des emplois, tout en satisfaisant aux normes environnementales les plus rigoureuses. Les tarifs d'hydroélectricité doivent être stables et raisonnables, alors que les infrastructures de transport, la méthode d'établissement des prix et l'accès doivent être modernisés. Les politiques commerciales doivent encourager les exportations de produits forestiers à valeur ajoutée et assurer un accès stable aux principaux marchés, tout en nous protégeant contre des mesures commerciales injustes. En outre, nous devons limiter les exportations de bois non transformé.

Il ne faut pas oublier que les travailleurs ont contribué à remettre l'industrie sur pied. Vitale au Canada, l'industrie forestière est à la croisée des chemins. Son avenir sera brillant seulement si nous prenons des décisions responsables et judicieuses.

Le présent document exprime les points de vue des gens qui travaillent dans l'industrie forestière chaque jour et dont les familles et les collectivités dépendent largement de l'avenir de la foresterie. Unifor se réjouit à la perspective de poursuivre un dialogue ouvert et productif avec tous les intervenants de la foresterie, c'est-à-dire les entreprises forestières, les communautés autochtones, les organismes à vocation environnementale, les collectivités qui dépendent de la foresterie et les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. L'avenir de la foresterie est vital pour nous tous.

## 2. Pourquoi les travailleurs ont-ils besoin de politiques indépendantes?

---

Pourquoi les travailleurs ont-ils besoin de formuler leurs propres politiques? Les travailleurs n'ont aucune emprise sur leurs moyens de subsistance. Par exemple, les facteurs qui déterminent les secteurs où les investissements sont faits, les endroits où la production a lieu et l'accès aux ressources publiques dépendent tous des politiques gouvernementales. Trop souvent, on entend dire que l'économie est mue par les « forces naturelles » du marché à elles seules et que le gouvernement devrait avoir pour rôle, s'il y a lieu, de faciliter le marché libre et, surtout, de s'éclipser.

C'est totalement faux! À l'heure actuelle, le monde ne fonctionne pas ainsi. Il ne devrait pas non plus fonctionner ainsi. Les politiques gouvernementales constituent le mécanisme central qui établit la structure entière de l'économie et la base du secteur privé.

Par l'intermédiaire de nos gouvernements, nous promulguons et appliquons des lois sur le droit de propriété; nous réglementons les secteurs bancaire et financier; nous fournissons des réseaux routiers et des infrastructures de transport et d'électricité; nous offrons des services essentiels à une main-d'œuvre éduquée et en santé; et nous fixons un seuil minimal quant aux droits des travailleurs et aux protections environnementales.

Les décisions que nous prenons collectivement par l'intermédiaire de nos gouvernements sont vitales pour chaque type de travail ou d'activité économique, surtout quand le secteur privé exploite des ressources naturelles publiques. Des questions importantes demeurent quant aux notions de titre foncier et de propriété des communautés autochtones, mais il est clair que toutes les ressources naturelles du Canada, à l'exception d'une infime partie, demeurent fermement entre nos mains et sont régies par des gouvernements démocratiques, que ce soit les forêts de la Couronne, le pétrole, les métaux dans le sous-sol ou les poissons dans la mer. Ces ressources ne sont pas purement des produits du marché privé.

Les politiques gouvernementales influencent des industries entières ainsi que leurs résultats, leur réussite et leur échec, tant sur le plan commercial que social. Elles déterminent la part de la richesse qui est allouée aux intérêts collectifs comme l'emploi, les priorités environnementales, le développement régional et les recettes publiques qui financent les services vitaux.

Quels intérêts et valeurs sous-tendent ces politiques? Depuis belle lurette, les travailleurs, et notre syndicat en particulier, prônent des politiques industrielles, des politiques relatives aux ressources naturelles et des politiques générales de développement social et économique. Le plus important, c'est que notre vision aille

### Unifor dans l'industrie

- 24 000 membres
- 134 employeurs
- 284 unités de négociation
- Pâtes et papiers : 15 000 membres
- Produits du bois : 8 000 membres
- Exploitation forestière : 1 000 membres
- 70 % des membres travaillent dans des lieux de travail comptant moins de 200 personnes

au-delà des intérêts à court terme des entreprises et accorde la priorité aux besoins des travailleurs, aux collectivités et à la durabilité à long terme.

Grâce à leur syndicat, les travailleurs peuvent collectivement développer l'expertise requise, consacrer du temps et des ressources à la réflexion et à la discussion, acquérir des connaissances et un savoir indépendants et exprimer leurs points de vue sur la scène publique.

Sans notre voix, les autres intérêts dominent. En particulier, les travailleurs de l'industrie primaire ont besoin de politiques indépendantes et énergiques, car ils sont trop souvent obligés, à tort, de choisir entre leurs emplois et la santé de l'environnement. Nous rejetons ce choix. Pour l'environnement et le développement économique, nous devons explorer de façon indépendante les voies véritablement viables qui existent, sans être assujettis aux intérêts des entreprises et sans que d'autres organisations parlent en notre nom. Notre syndicat est fier de sa longue tradition de défense de l'environnement, des moyens de subsistance, des familles, des collectivités et de la prochaine génération. Pour toutes ces raisons, nous devons avoir nos propres politiques sur l'avenir de la foresterie.

Figure 1

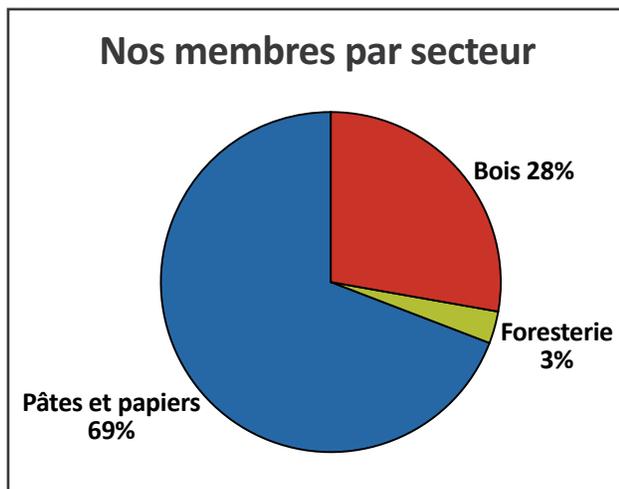


Figure 2

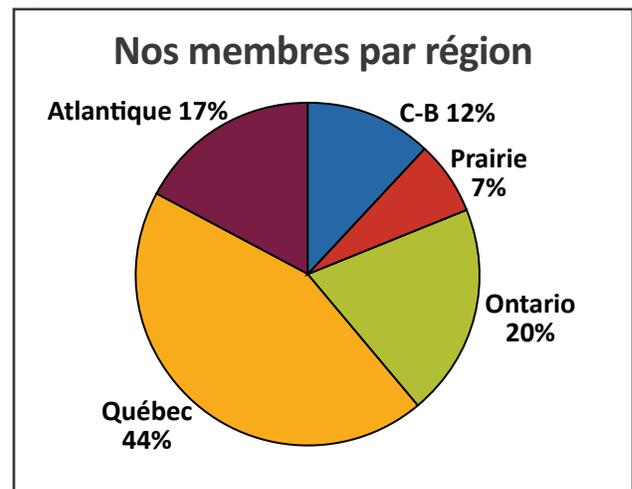


Figure 3





## 3. La foresterie profite à chacun de nous

### Aperçu d'un secteur essentiel de l'économie canadienne

La foresterie est une véritable championne de l'économie canadienne. Comme elle présente une grande valeur ajoutée se fondant sur une ressource renouvelable, la foresterie se classe parmi nos industries les plus performantes et est un chef de file mondial.

#### La foresterie renforce notre économie

- Au Canada, le secteur de la foresterie fabrique des produits totalisant une valeur de 60 milliards de dollars par année, dont le bois d'œuvre, le papier et les matériaux de construction de pointe. S'y ajoutent de plus en plus de produits novateurs, comme de l'énergie, du carburant, des produits pharmaceutiques et chimiques et des fibres de cellulose.
- Plus de la moitié de la production forestière du Canada est exportée. La foresterie est le troisième secteur d'exportation et représente 10 % des exportations totales du Canada.
- Comme il affiche la balance commerciale la plus importante au monde pour ce qui est des produits forestiers, aucun autre pays ne bénéficie autant du commerce du bois que le Canada. La balance commerciale positive de 24 milliards de dollars de la foresterie représente le quart de l'excédent commercial du Canada.
- À titre de chef de file de l'innovation, la foresterie est également l'une des principales sources de dépenses d'investissement privées (5,3 milliards de dollars ont été consacrés à l'achat d'équipement neuf et à la réparation de l'équipement en 2015). Un montant supplémentaire de 240 millions de dollars a été affecté à la recherche et au développement, faisant travailler plus d'un millier de scientifiques et de chercheurs.
- La masse salariale directe du secteur injecte 11,7 milliards de dollars par année dans l'économie en général. De ce montant, les travailleurs du secteur de la foresterie paient plus de 4 milliards de dollars par année en impôts sur le revenu, en charges sociales, en taxes de vente et en impôts fonciers qui soutiennent les services publics vitaux, comme les soins de santé et l'éducation.

#### La foresterie au Canada

- 202 000 emplois directs
- 300 000 emplois indirects
- Production d'une valeur de 60 milliards de dollars
- Exportations d'une valeur de 35 milliards de dollars
- 3e secteur d'exportation
- Investissements annuels de 5 milliards de dollars
- 240 millions de dollars en recherche et développement
- Masse salariale directe de 11,7 milliards de dollars
- 4 milliards de dollars payés en taxes et impôts par les travailleurs
- Salaires supérieurs de 17 % à la moyenne
- 650 collectivités dépendantes
- Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 44 % depuis 2000

*Sources : RNCan, APFC, Statistique Canada, calculs d'Unifor*

#### Une source essentielle d'emplois de qualité

- Le secteur de la foresterie emploie directement 202 000 Canadiens dans toutes les régions du pays.
- Les fournisseurs et les transporteurs du secteur de la foresterie créent des milliers d'emplois supplémentaires, et l'activité économique découlant des dépenses effectuées par les travailleurs forestiers en crée encore plus. Pour chaque emploi en foresterie, 1,5 emploi est créé ailleurs dans l'économie. Au total, la foresterie est à l'origine de plus de 500 000 emplois au Canada.

- La foresterie est un secteur créateur d'emplois hors pair dans les industries d'exportation les plus importantes du Canada. Elle crée 60 % plus d'emplois directs que le secteur de l'automobile, deux fois plus d'emplois que l'industrie pétrolière et gazière, trois fois plus d'emplois que l'industrie minière, trois fois et demie plus d'emplois que l'industrie des métaux de première fusion et quatre fois plus d'emplois que l'aérospatiale.
- Dans bien des régions, les emplois en foresterie sont au cœur de l'économie. Plus de 650 collectivités dépendent de la foresterie, dont plus de 300 dépendent fortement de celle-ci, qui représente plus de la moitié du revenu total des ménages.
- La foresterie est une source abondante d'emplois pour les travailleurs autochtones (9 500 emplois dans les communautés autochtones).
- La foresterie offre des emplois de qualité qui assurent la subsistance des collectivités et des familles. Les salaires hebdomadaires moyens, qui s'élevaient à 1 112 \$ l'année passée, sont supérieurs de 17 % à la moyenne nationale.
- Étant donné que la foresterie est en plein changement générationnel, il devrait y avoir 60 000 emplois à pourvoir d'ici la fin de la décennie. S'ils sont maintenus, ces emplois offriront des débouchés vitaux aux jeunes travailleurs et aux jeunes familles.

## Une ressource écologique et renouvelable

- Le Canada est le troisième pays au monde par sa superficie forestière, laquelle joue un rôle majeur dans la lutte aux changements climatiques en stockant le dioxyde de carbone et en réduisant les gaz à effet de serre, en plus d'être essentielle à un avenir vert. Les forêts absorbent le quart des émissions de combustibles fossiles du Canada, alors que le secteur a diminué ses propres émissions de carbone de 44 % depuis 2000.
- En tout, seulement 0,2 % des forêts canadiennes sont récoltées par année. Le secteur se conforme aux normes environnementales les plus strictes au monde, et le Canada compte le plus grand nombre de forêts certifiées par des organismes tiers indépendants sur la planète.
- Les nouvelles technologies apporteront d'autres bénéfices environnementaux en permettant d'utiliser davantage le bois dans les immeubles commerciaux et les immeubles de moyenne et grande hauteur en remplacement du béton et de l'acier, qui émettent beaucoup de carbone.

### Emplois en foresterie par province

<b>C.-B.</b>	: 54 000
<b>Alb.</b>	: 15 000
<b>Sask.</b>	: 3 000
<b>Man.</b>	: 8 000
<b>Ont.</b>	: 45 000
<b>Qc</b>	: 62 000
<b>N.-B.</b>	: 12 000
<b>N.-É.</b>	: 5 000
<b>Î.-P.-É.</b>	: 1 000
<b>T.-N.-L.</b>	: 2 000

Source: RNCAN

Sources : Ressources naturelles Canada, L'état des forêts au Canada : Rapport annuel 2016; Association des produits forestiers du Canada, rapports choisis, [www.fpac.ca/fr/](http://www.fpac.ca/fr/); Conseil canadien des ministres des forêts, Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada; Industrie Canada, Données sur le commerce en direct; Statistique Canada, tableaux CANSIM choisis; calculs d'Unifor.

## 4. L'état du secteur de la foresterie au Canada

---

### Élan positif après une décennie difficile

Bien qu'il ne soit pas à l'abri du cycle d'expansion et de ralentissement typique du secteur des ressources naturelles, le secteur de la foresterie était traditionnellement considéré comme un producteur à faible coût de pâtes, de papiers et de bois d'œuvre de qualité supérieure occupant une position enviable en tant que voisin des États-Unis, le marché de produits forestiers le plus important et le plus lucratif au monde. Or, en 2007-2008, une combinaison parfaite de pressions cycliques et structurelles a changé la donne et mis en question la viabilité économique de l'industrie forestière.

L'effondrement du marché immobilier américain et l'implosion de la demande pour le papier journal, couplés à la hausse du dollar canadien et à l'intensité de la concurrence internationale, ont ébranlé les fondations mêmes du secteur. La période qui a suivi a été marquée par la fermeture de plus de 150 usines, la faillite de 8 grandes entreprises et la perte de plus de 90 000 emplois à la grandeur du Canada. Alors que le Canada et le reste du monde amorçaient le long processus de reprise économique, il était clair que le contexte opérationnel des producteurs forestiers canadiens n'était plus le même.

Malgré des améliorations continues sur le plan de la productivité et des mesures de restructuration, le modèle opérationnel qui avait servi le secteur pendant des décennies n'était plus viable sur le plan économique pour une grande partie de ses principaux acteurs. Sans une transformation en profondeur, bien des sous-secteurs de la foresterie étaient voués à la marginalisation à long terme, ce qui aurait eu de vastes répercussions.

La bonne nouvelle, c'est qu'une grande partie du secteur de la foresterie procède à des investissements transformateurs et que les marchés établis gagnent en stabilité, alors que les marchés émergents sont prometteurs.

### Pâtes et papiers

Pour l'industrie des pâtes et papiers, les travailleurs et les régions qui en dépendent, la dernière décennie a été pénible au Canada. Le déclin éprouvant et la transformation de l'industrie étaient déjà bien amorcés dans les cinq années précédant l'effondrement de Wall Street en 2008.

Ajoutez à cela la position de chef de file mondial du Canada en tant que fournisseur de papier journal, lequel a enregistré la pire baisse de la demande parmi toutes les catégories, il n'est pas étonnant que l'industrie ait plongé dans une véritable crise lorsque l'économie mondiale a ralenti. Le creux de la crise a été marqué par de nombreuses faillites et fermetures ainsi que par une transformation massive du paysage du secteur.

Un examen du rendement de l'industrie canadienne depuis 2009 révèle une tendance à la stabilisation et un certain nombre de signes favorables. Bien entendu, de fortes pressions subsistent. Ces dernières sont causées par la baisse de la demande pour un grand nombre de catégories de papier et la stagnation générale, voire l'assombrissement, des perspectives des papiers graphiques dans les marchés matures. Néanmoins, la situation s'améliore au fur et à mesure que l'économie mondiale reprend. Par exemple, on observe notamment un meilleur rendement dans les catégories d'emballage, la pâte pour transformation chimique et le marché des papiers hygiéniques lequel est pratiquement immunisé contre la récession.

## Produits du bois

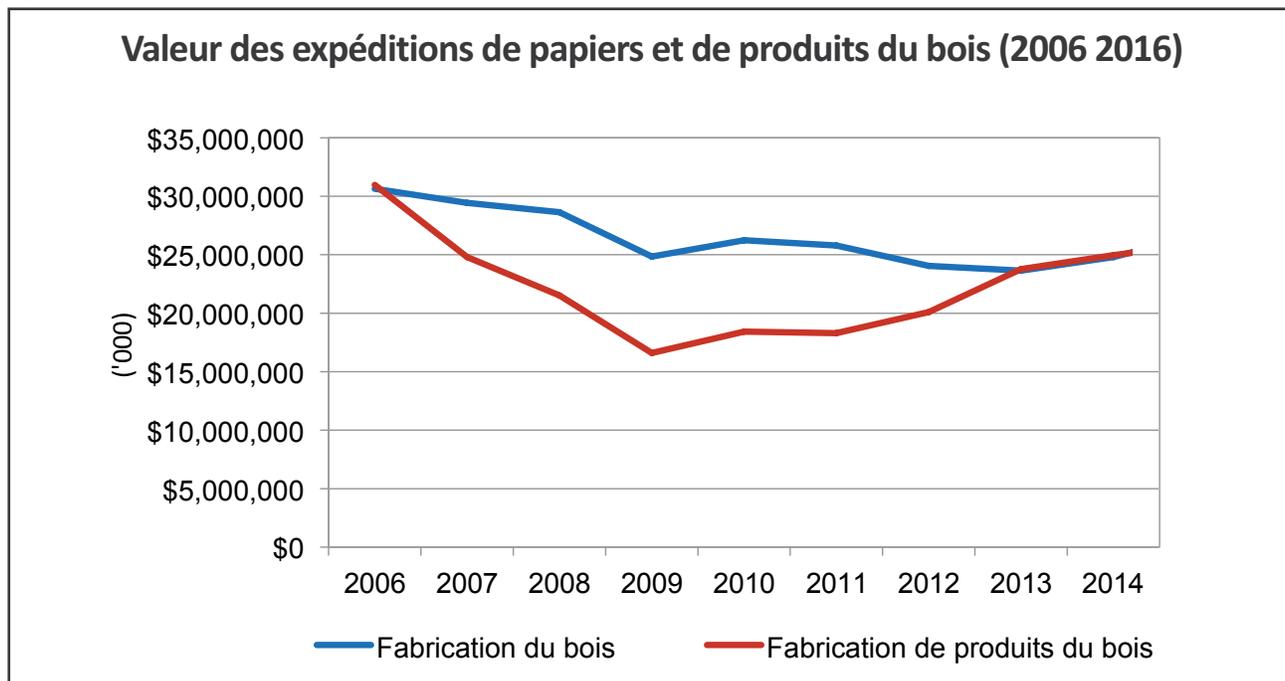
Contrairement aux pâtes et papiers, l'industrie des produits du bois bénéficie de la reprise du secteur immobilier américain et d'un dollar canadien plus faible. La reprise du marché immobilier américain fait augmenter la demande pour les produits du bois canadiens, ce qui s'est traduit par une hausse de la valeur totale des exportations de 40 % au cours des trois dernières années.

Toutefois, à moyen terme, divers risques assombrissent les perspectives de l'industrie. Même si la production devrait demeurer stable ou augmenter, les contraintes liées à l'approvisionnement en bois d'œuvre, découlant d'une infestation de dendroctones du pin argenté, limiteront la production nationale. Ce problème d'approvisionnement touchera durement les marchands de bois de l'intérieur de la Colombie-Britannique et pourrait même entraîner des fermetures d'usines. De plus, l'expiration de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis et l'imposition de nouveaux droits compromettront grandement l'accès des producteurs canadiens de bois d'œuvre résineux à leur marché principal si rien n'est fait.

## Expéditions de pâtes et papiers et de produits du bois

Le recul de la production au cours de la dernière décennie s'est répercuté sur la valeur annuelle des expéditions, laquelle a chuté pendant la crise financière mondiale. Les expéditions de pâtes et papiers ont dégringolé de 5 milliards de dollars au cours des trois années précédant 2009. Or, l'industrie a regagné le terrain perdu, et on constate une stabilité relative depuis. En ce qui concerne les produits du bois, l'expansion et l'effondrement brutal du marché immobilier américain chevauchant la crise financière ont réduit de moitié, soit de près de 15 milliards de dollars, les expéditions canadiennes au cours des trois années précédant 2009. La reprise de l'économie américaine et de la demande mondiale ont permis de redresser les expéditions depuis le creux de la vague.

Figure 4



Source: Statistique Canada, tableau 204-0014, CANSIM.

Bien entendu, la tendance n'a pas été la même dans tous les sous-secteurs. Dans les pâtes et papiers, la diminution drastique de la demande de papier journal ne s'est pas résorbée, mais on observe un redressement décent des expéditions de pâtes, une reprise modeste des expéditions de produits de papier façonné et une stabilité relative des expéditions de carton et d'autres papiers. Même si aucune reprise générale n'a été enregistrée, une stabilité encourageante s'est installée au cours des cinq dernières années, accompagnée récemment d'une croissance mineure.

La demande cyclique pour de nombreux produits du bois a augmenté quelque peu, à l'avantage des producteurs de bois d'œuvre canadiens. Les expéditions ont presque doublé depuis la crise financière, après avoir enregistré une chute. D'autres produits de bois d'ingénierie et de bois manufacturé ont connu une meilleure stabilité et ont même vu leurs expéditions augmenter de façon modeste ces dernières années.

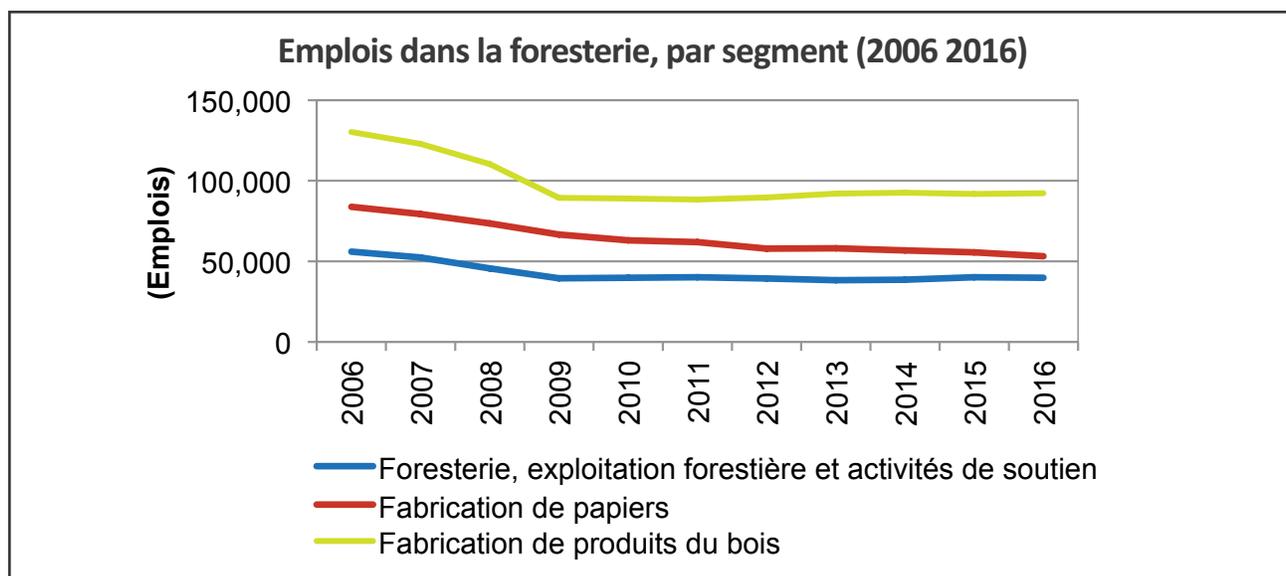
## Emploi

Au cours des 10 dernières années, le marché de l'emploi a durement été touché dans l'ensemble des secteurs manufacturiers canadiens. Pendant cette période, les effets jumelés de l'absence d'une politique industrielle efficace, des accords de libre-échange néfastes et de la surévaluation de notre devise ont éliminé plus de 400 000 emplois manufacturiers.

Le secteur de la foresterie compte parmi les plus durement frappés : il a perdu près de 90 000 emplois depuis 2006, ou un emploi sur trois. Les travailleurs, leurs familles et leurs collectivités n'ont d'ailleurs pas encore absorbé ce coup terrible. Sur le front de l'emploi, il n'y a peut-être pas encore de bonnes nouvelles, mais il n'y en a certainement pas de mauvaises. Dans le secteur de la foresterie en général, l'emploi s'est largement stabilisé.

De toute évidence, les tendances diffèrent à l'intérieur même de l'industrie. Les statistiques sur les emplois présentent un portrait plus reluisant pour les produits du bois et les opérations forestières. Le niveau d'emploi y est stable depuis les cinq dernières années, comparativement aux emplois dans les pâtes et papiers, qui ont enregistré une autre diminution de 20 % depuis 2009.

Figure 5



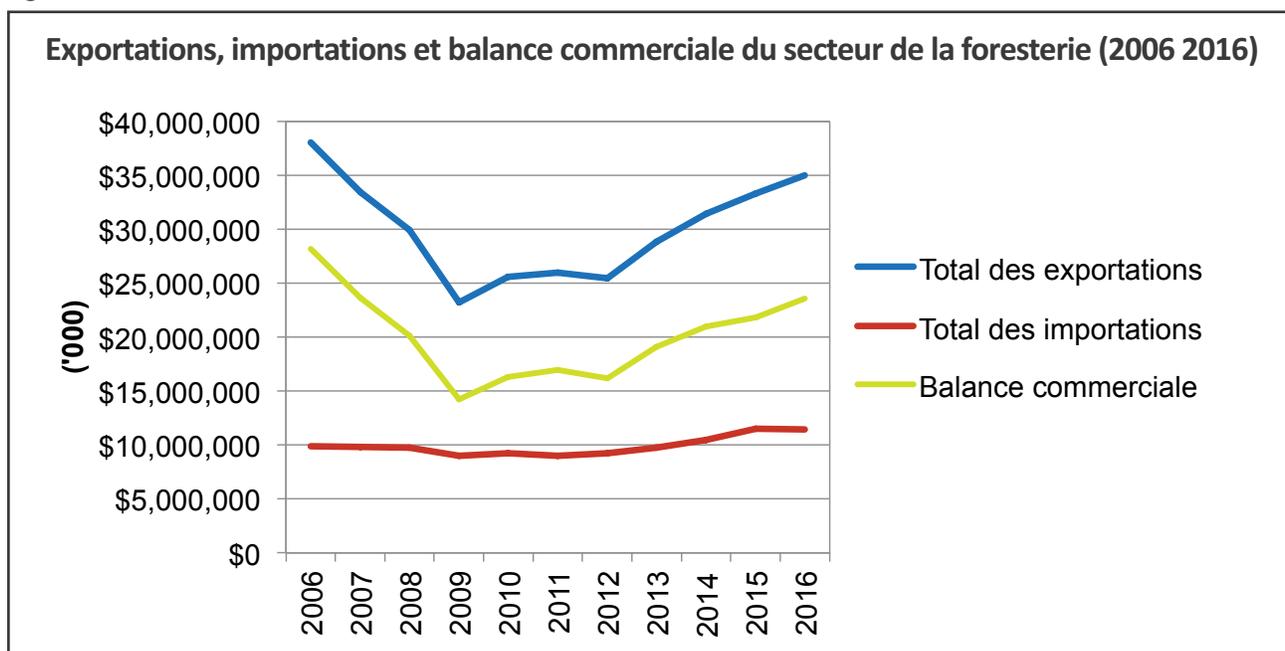
Source : Statistique Canada, tableau 281-0024, CANSIM.

## Commerce

Sur le plan commercial, la foresterie est l'un des rares secteurs à valeur ajoutée dans lequel le Canada enregistre un excédent. Ensemble, l'amélioration des tarifs, les produits à valeur supérieure et l'élargissement de l'accès aux marchés étrangers ont réduit au minimum l'incidence du ralentissement économique sur la valeur des exportations. Après que ses exportations aient chuté de 40 % au cours des trois années précédant 2009, le Canada a vu la valeur globale de ses exportations croître considérablement. Elles ont même enregistré un excédent commercial de 24 milliards de dollars l'année dernière.

Dans l'industrie des pâtes et papiers, on observe une reprise vigoureuse des exportations depuis 2009, en partie neutralisée par une légère hausse des importations. Par conséquent, l'excédent commercial se maintient en général à 10 milliards de dollars par année.

Figure 6

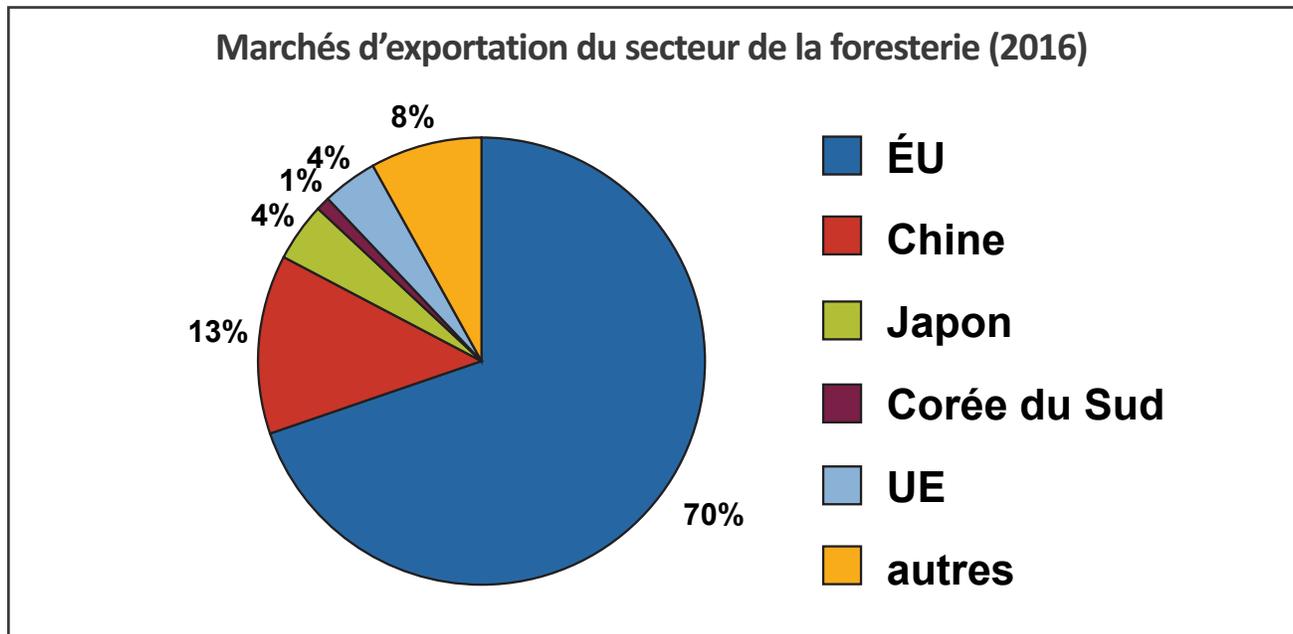


Source : Industrie Canada, données sur le commerce en ligne.

Dans le secteur cyclique du bois d'œuvre, la dégringolade des exportations est liée à la crise financière mondiale et à l'effondrement du secteur du logement et de la construction aux États-Unis. De 2006 à 2009, les exportations ont diminué de plus de moitié. Alors que les marchés se redressaient, les exportations ont augmenté jusqu'en 2012, puis elles ont bondi de 5 milliards de dollars depuis. L'année dernière, elles ont atteint une balance commerciale positive de 11 milliards de dollars.

Un survol de la destination des exportations canadiennes met en évidence la prédominance du marché américain, qui représente 70 % des exportations, et souligne l'importance vitale de la stabilité des relations commerciales et de l'accès au marché. En raison de la croissance prodigieuse de son économie au cours des dernières décennies, la Chine compte maintenant pour 13 % des exportations canadiennes. Néanmoins, un ralentissement général fera diminuer le volume des exportations vers la Chine.

Figure 7



Source : Industrie Canada, données sur le commerce en ligne.

## Investissements

Un flux continu d'investissements représente la base de n'importe quelle industrie. Aggravé par la forte diminution structurelle de la demande relative aux principaux produits de pâtes et papiers, le sous-investissement chronique dans la technologie à valeur ajoutée du secteur de la foresterie au Canada explique les niveaux dangereusement faibles de nouveaux investissements en capitaux au cours des années précédant la crise financière mondiale. En 2009, les nouveaux investissements en capitaux ont atteint leur niveau le plus bas pour s'établir à 1 milliard de dollars, ce qui représentait une diminution de plus de 50 % par rapport à 2006.

Depuis, les investissements en capitaux ne cessent d'augmenter dans le secteur de la foresterie. L'année dernière, les investissements s'élevaient à 2,2 milliards de dollars. Le retour à des niveaux d'investissement élevés est probablement le signe le plus précurseur d'un avenir meilleur pour le secteur.

## Ce qui attend l'industrie

Il est évident que l'industrie canadienne a émergé des profondeurs de la récession mondiale sous une forme complètement restructurée mais beaucoup plus petite. Les signes immédiats présagent une stabilisation dans les pâtes et papiers, alors que la fabrication de produits du bois et l'exploitation forestière pourraient faire face à un ramollissement du marché mondial et à des défis potentiellement dramatiques générés par un nouveau conflit sur le bois d'œuvre avec les États-Unis.

Après avoir traversé le pire de la crise financière, des signes prometteurs se manifestent. Les niveaux de production, la valeur des expéditions et l'emploi se stabilisent. Les exportations et les investissements en capitaux progressent.

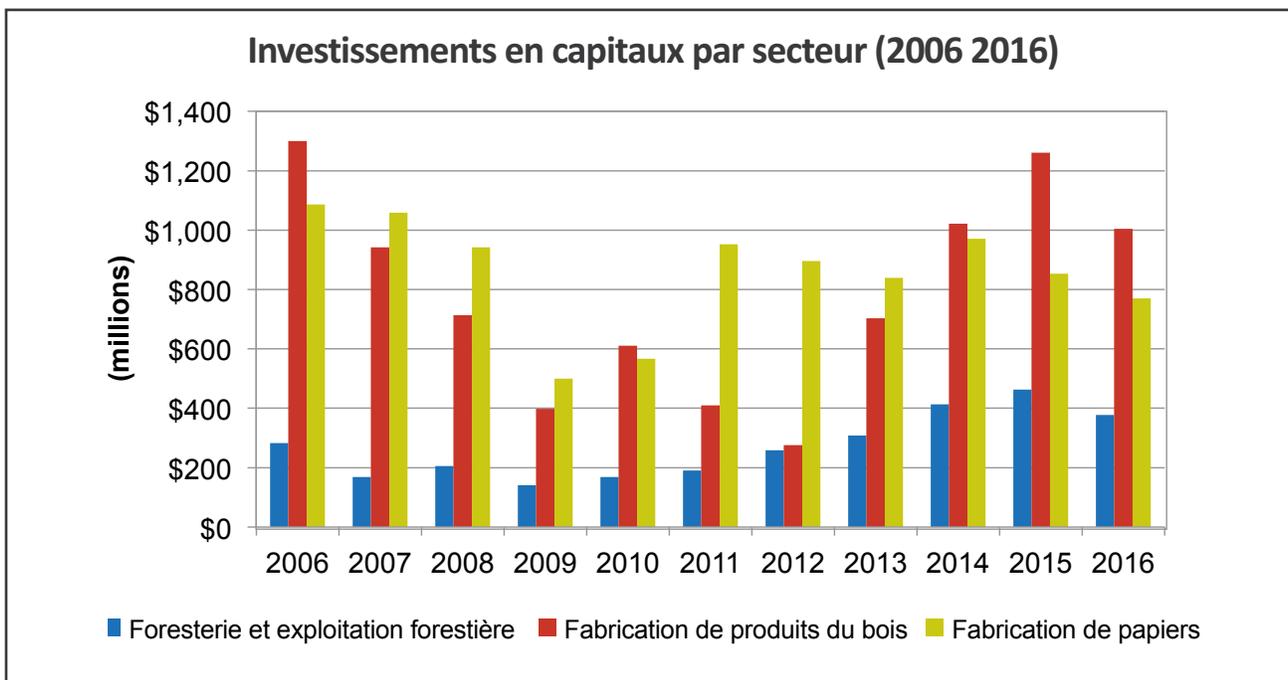
Le maintien prévu des prix des produits clés, ainsi que la faiblesse du dollar canadien, laisse entrevoir un

meilleur rendement en 2017. En revanche, l'incertitude est grande à la suite de l'expiration de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis et de l'imposition de nouveaux droits sur les exportations vers les États-Unis.

À long terme, il en faudra beaucoup plus pour enclencher une véritable reprise. Pour que cela se produise, des investissements soutenus, une transition vers des produits affichant de meilleurs débouchés sur les marchés, une offre de produits plus équilibrée en général, des politiques industrielles intégrées et sérieuses visant à aider l'industrie à progresser dans la chaîne à valeur ajoutée et des politiques commerciales efficaces qui assurent la stabilité de l'accès à notre principal marché sont nécessaires. Sans ces avancées, une autre crise finira par nous frapper.

Malgré toutes les préoccupations et les difficultés actuelles, nous devons voir la foresterie pour ce qu'elle est : une industrie de l'avenir. Nul doute que les produits du bois ont le potentiel d'être utilisés dans de nouveaux matériaux, carburants, matériaux de construction, etc. L'avenir de cette ressource renouvelable, qui atténue en plus les changements climatiques, pourrait être très prometteur, mais il ne se concrétisera pas tout seul. Il a donc besoin d'orientations et d'une politique vigoureuse pour se réaliser.

Figure 8



Source : Statistique Canada, tableau 029-0045, CANSIM.

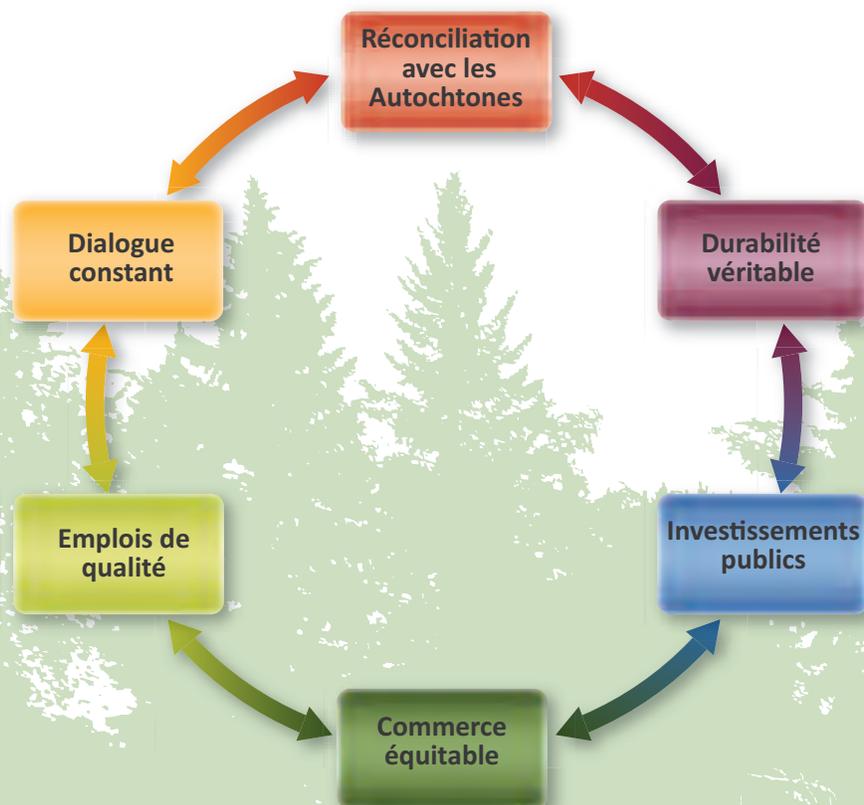
## 5. Le caractère essentiel des politiques intégrées

Au Canada, des défis énormes attendent le secteur de la foresterie, mais les débouchés et le potentiel ne sont pas à dédaigner. Comme les options et les directions possibles abondent, le plan d'action devra être minutieusement élaboré.

Bien que nous ne puissions pas connaître tout l'avenir, ce que nous savons par contre, c'est que le secteur ne pourra saisir les opportunités et fera face à un déclin continu sans un plan d'action efficace, une stratégie gagnante et une attention minutieuse. Des principes fondamentaux devraient orienter les discussions et les décisions de tous les intervenants en foresterie et servir d'étalons de mesure des politiques, des décisions et des actions prises.

La prospérité, la viabilité à long terme et l'équité au sein du secteur de la foresterie, ne passent pas par l'adoption de certains principes au détriment de certains autres. Selon nous, nous devons parvenir à respecter tous les principes. Les principes doivent être considérés comme un tout, même s'ils ont été différenciés les uns des autres pour faciliter notre compréhension et notre intervention. Par exemple, nous ne pouvons pas avoir une saine politique commerciale sans investir dans l'industrie. Nous ne pouvons pas accorder la priorité à la réconciliation avec les communautés autochtones sans des pratiques forestières durables. Nous ne pouvons pas espérer maintenir les emplois de qualité et en créer de nouveaux sans un dialogue constant. Tous les principes doivent être respectés simultanément.

### Principes d'Unifor pour un secteur de la foresterie prospère, durable et équitable



## 5.1 Donner un degré de priorité élevé à la réconciliation avec les communautés autochtones

L'histoire de la foresterie est étroitement liée à celle des communautés autochtones du Canada. L'exploitation de la richesse des forêts était au cœur du projet de colonisation et des premiers échanges avec les peuples autochtones. Après plus de 500 ans, les relations avec les Autochtones tournent encore autour des notions de titre foncier, d'utilisation des terres et de l'accès aux ressources. Les manifestations et les actions évocatrices de Plus jamais l'inaction, entre autres mouvements autochtones, illustrent bien la place centrale de l'utilisation des terres et des ressources naturelles, comme en fait foi le manifeste :

« Les traités sont des accords de nation à nation entre les Premières Nations et la Couronne britannique, qui sont des nations souveraines. Les traités sont des accords qui ne peuvent pas être modifiés ou brisés unilatéralement par l'une des deux nations qui s'y sont engagées. L'esprit et l'intention de ces traités voulaient que les peuples des Premières Nations acceptent de partager le territoire, mais conservent leurs droits inhérents aux terres et aux ressources. Au lieu de cela, les Premières Nations ont été victimes d'une colonisation qui a donné lieu à des revendications territoriales en suspens, à un manque de ressources et à un financement inéquitable des services tels que l'éducation et le logement.

L'exploitation de la richesse des forêts était au cœur du projet de colonisation et des premiers échanges avec les peuples autochtones.

Le Canada est devenu l'un des pays les plus riches au monde en exploitant la terre et ses ressources. Les entreprises de pêche et les entreprises minières, forestières et pétrolières canadiennes sont les plus puissantes dans le monde en raison de la terre et des ressources. Certaines des communautés des Premières Nations parmi les plus pauvres (comme Attawapiskat) ont des mines ou d'autres complexes sur leurs terres, mais n'obtiennent aucune part des bénéfices. *L'exploitation des ressources contamine la terre et l'eau. Les animaux et les plantes meurent dans de nombreuses régions du Canada.* Nous ne pouvons pas vivre sans la terre ni eau. Nous avons des lois plus anciennes sur la façon de vivre avec la terre que celles du gouvernement colonial.

[...] Nombreux sont les exemples de pays qui font la transition au développement durable, et nous devons exiger du développement durable nous aussi. Nous croyons en des communautés en bonne santé, justes, équitables et durables et nous avons une vision et un plan sur la façon de les bâtir.<sup>1</sup>» [traduction libre]

Ces dernières décennies, un certain nombre de démarches officielles ont été entreprises pour mieux intégrer les intérêts des Autochtones dans le secteur de la foresterie. *Le Programme forestier des Premières Nations*, qui s'étalait sur 15 ans, était la principale stratégie du gouvernement fédéral pour renforcer les capacités des Premières Nations en foresterie de 1996 à 2011. Ses activités comprenaient la recherche, la sensibilisation et le développement des capacités par l'intermédiaire de quelque 2 400 projets en collaboration avec 680 communautés des Premières Nations, conseils tribaux, entreprises et organisations. Après 2011, ces efforts ont été revus et regroupés sous *l'Initiative de foresterie autochtone*, qui mettait



l'accent sur l'entrepreneuriat et le secteur privé. Il est évident que ces efforts sont loin d'être suffisants, même s'il y a assurément des expériences et des leçons importantes à en tirer.

Les différents programmes de sensibilisation de l'industrie sont importants, mais ils ne traitent pas des notions essentielles de l'utilisation des terres et du titre foncier. Même s'il reste encore bien des questions cruciales à régler quant aux revendications territoriales, on recense des exemples positifs de négociations directes avec les communautés autochtones au sujet de la gestion forestière, dont *l'accord de protection de la forêt pluviale du Grand Ours* en 2016. D'autres développements importants en matière de protection environnementale n'ont malheureusement pas réussi à obtenir l'appui des Autochtones ni à les faire participer directement, comme *l'Entente sur la forêt boréale canadienne*, conclue par l'industrie forestière et plusieurs organismes à vocation environnementale en 2010.

En ce qui concerne les points de vue des Autochtones sur le secteur de la foresterie, l'Association nationale de foresterie autochtone et l'Assemblée des Premières Nations ont tenu ensemble un forum national consacré à la gestion des terres forestières des Premières Nations, sous le thème « Nos forêts, notre avenir : Élargir notre rôle de gestionnaire ». Le procès-verbal donne de très nettes indications sur la nécessité de modifier en profondeur nos politiques : "A shared concern is that most often forestry policy and legislation do not reflect First Nations values, nor do they incorporate customary laws and practices. In addition, policies and legislation generally do not support First Nations self-determination and jurisdiction, meaningful decision making, shared management of resources, and the equitable sharing of economic opportunities and benefits.

« Nous sommes inquiets que, la plupart du temps, les politiques et les lois sur la foresterie ne correspondent pas aux valeurs des Premières Nations et excluent le droit coutumier et les pratiques habituelles. En outre, les politiques et les lois ne favorisent généralement pas l'autodétermination et la souveraineté des Premières Nations, la prise de décision éclairée, la gestion commune des ressources ou le partage équitable des débouchés et des avantages économiques.

[...] Les politiques et les lois doivent prendre en considération les valeurs, les coutumes, les traditions et les pratiques des Premières Nations. En outre, elles doivent être élaborées d'une manière qui encourage les partenariats entre les Premières Nations, les organisations non autochtones et les gouvernements; qui donne un degré de priorité élevé aux initiatives de gestion des Premières Nations; et qui tient sérieusement compte des effets des changements climatiques sur la gestion forestière. Encore une fois, les politiques et les lois sur la foresterie doivent reposer sur la viabilité économique, mais aussi sur la viabilité environnementale, sociale et culturelle (d'où l'importance de la responsabilité sociale d'entreprise à l'égard des Premières Nations), car la forêt boréale assure la pérennité de la culture, de l'environnement et de l'économie de centaines de communautés des Premières Nations depuis des milliers d'années.

Par conséquent, les projets de développement devraient seulement être autorisés sur les terres ancestrales si les promoteurs obtiennent le consentement préalable, libre et éclairé des Premières Nations dont les terres sont en jeu. De plus, il est important que les communautés des Premières Nations profitent des projets de développement par le partage équitable des débouchés et des avantages économiques qui leur sont associés. Pour terminer, les communautés des Premières Nations ont besoin de plus de programmes qui s'adressent spécifiquement à elles afin de mettre en œuvre des pratiques d'aménagement forestier durable. Ensemble, ces éléments aideront les Premières Nations à continuer à affirmer (ou à réaffirmer) leur autorité sur leurs terres et leurs ressources traditionnelles.<sup>2»</sup>

Unifor tient profondément à ce que justice soit faite pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis du Canada. Nous reconnaissons les contributions remarquables des Autochtones à notre syndicat, à notre société et au mouvement de lutte pour la justice sociale dans son ensemble. Les membres d'Unifor sont concentrés dans un grand nombre de secteurs clés de l'économie qui touchent les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Unifor est un syndicat influent dans un certain nombre d'industries importantes pour les travailleurs autochtones, comme les soins de santé, les jeux de hasard, l'hébergement, la restauration, le commerce de détail, la foresterie, la pêche, les mines et l'exploitation pétrolière et gazière.

Notre syndicat compte plusieurs sections locales principalement composées de travailleurs autochtones, de même que cinq comités régionaux et un comité national permanent et un grand nombre de comités de sections locales qui représentent des travailleurs autochtones et de couleur.

Nous sommes fiers du rôle déterminant que jouent nos leaders autochtones en tant que dirigeants régionaux élus et représentants chevronnés de notre syndicat. Notre syndicat exprime sa solidarité avec les Premières Nations à travers le programme des métiers spécialisés, notamment en parrainant des projets de forage de puits sur les réserves.

La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l'obligation d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé avant de lancer un projet de développement

économique d'envergure ayant des répercussions sur leurs territoires traditionnels touchent directement les membres d'Unifor, le principal syndicat du secteur primaire au Canada.

En août 2015, les quelque 1 000 délégués au Conseil canadien d'Unifor ont voté à l'unanimité pour l'adoption des 94 recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et ont souligné la grande importance de plusieurs recommandations. Deux d'entre elles concernaient particulièrement la foresterie :

- Que le gouvernement et les entreprises reconnaissent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont la tenue de consultations significatives et l'obtention du consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique.
- Que tous les ordres de gouvernement adoptent et mettent en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le cadre de la réconciliation.

L'année suivante, en août 2016, une journée du deuxième congrès d'Unifor a été consacrée au soutien des Premières Nations, des Inuit et des Métis, et de tous les peuples autochtones. Au total, 1 800 délégués et membres ont assisté à la remise du prix Neil Reimer pour la militante sociale de l'année à Cindy Blackstock, directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des premières nations du Canada, et le prix Nelson Mandela pour les droits de la personne au sénateur Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et réconciliation. Ensuite, les délégués se sont rendus sur la Colline parlementaire pour communiquer au gouvernement fédéral leur plein appui aux 94 recommandations de la Commission de la vérité et réconciliation.

En poursuivant son dialogue sur l'avenir de la foresterie, Unifor accordera la priorité à la réconciliation avec les peuples autochtones et considèrera le secteur de la foresterie comme un mécanisme de choix pour nouer des partenariats et réaliser des progrès concrets.

### **Unifor prendra les mesures suivantes :**

- **continuer de faire équipe avec des organisations autochtones, des communautés et des conseils/gouvernements des Premières nations afin de militer pour la mise en œuvre des 94 recommandations de la Commission de vérité et réconciliation;**
- **entrer en contact avec des organisations autochtones, par l'intermédiaire du Conseil industriel de la foresterie, pour discuter de leurs points de vue, de leurs intérêts communs et de leurs possibilités de collaboration dans le secteur de la foresterie;**
- **participer activement, avec des employeurs du secteur de la foresterie et des représentants autochtones locaux, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives en matière d'emploi et d'apprentissage pour les Autochtones.**

## 5.2 Développement durable au Canada et partout dans le monde

Le Canada est l'un des chefs de file mondiaux de la foresterie durable. Les avancées de la science de la conservation et de la technologie ainsi que l'évolution des pratiques forestières font en sorte que la foresterie n'est plus ce qu'elle était il y a à peine quelques décennies. À l'époque, un trop grand nombre de pratiques de récolte étaient insoutenables, les milieux sensibles n'étaient pas suffisamment protégés, et les opérations inefficaces engendraient un gaspillage considérable de ressources. Le secteur canadien de la foresterie compte maintenant parmi les plus durables au monde sur le plan de l'environnement grâce aux débats intenses entamés au début des années 1990 et à la reconnaissance croissante de la nécessité de s'attaquer aux problèmes environnementaux et climatiques.

### Enjeux mondiaux et changements climatiques

Essentielles à la santé de l'environnement, les forêts couvrent environ le tiers de la superficie terrestre de la planète. Les arbres et les forêts absorbent et stockent une grande partie du dioxyde de carbone. Autrement, ce dioxyde de carbone exacerberait les changements climatiques. Les forêts abritent approximativement 80 % de la biodiversité terrestre restante. Elles régulent les cycles hydrologiques,

**Le secteur canadien de la foresterie compte maintenant parmi les plus durables au monde sur le plan de l'environnement.**

préservent la qualité du sol et atténuent les risques de catastrophes naturelles, comme les inondations. Un grand nombre de ces bienfaits ne sont pas reconnus à leur juste valeur, quoiqu'ils soient vitaux pour la résilience et la croissance verte de l'économie locale, nationale et mondiale.<sup>3</sup>

En général, les produits forestiers sont considérés comme étant plus utiles que les forêts elles-mêmes. Par conséquent, l'exploitation forestière est une pratique historique et largement répandue, pratiquement à l'échelle mondiale. À long terme, l'épuisement des ressources forestières se répercute sur le climat, la conservation du sol, la biodiversité et les régimes hydrologiques. C'est pourquoi les organismes de surveillance environnementale s'y intéressent de près.

La foresterie commerciale est une industrie importante dans le monde entier. On cultive, puis on récolte les forêts, tout en recherchant continuellement de nouvelles zones à exploiter et de nouvelles sources de bois d'œuvre. Étant donné que les pratiques sauvages déciment les forêts et que de plus en plus de pressions sont exercées en faveur de la préservation des forêts naturelles et vierges, les exploitants forestiers doivent être plus efficaces, rentables et conscients des pratiques de foresterie durables.

Les forêts jouent un rôle déterminant dans la lutte contre les changements climatiques. Adopté par 195 pays en 2015, l'Accord de Paris sur le climat donne une visibilité sans précédent aux forêts. Lors des conférences multilatérales antérieures sur l'environnement, la question du déboisement s'avérait trop épineuse pour que les pays parviennent à une entente. Or, quelques-uns des pays les plus densément boisés au monde se sont engagés à lutter contre le déboisement et à promouvoir la conservation des forêts.

Il s'agit d'un virage important. Réduire les émissions découlant du déboisement en laissant les forêts intactes ou en promouvant le reboisement est sans aucun doute l'un des moyens les plus simples et

rentables de lutter contre les changements climatiques. Le problème est particulièrement préoccupant dans les forêts des pays du Sud.

À Paris, les pays sont finalement arrivés à un consensus. L'article 5 de l'Accord de Paris encourage les pays à mettre en œuvre l'initiative de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD) ainsi que des activités liées au « rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement ». L'utilisation des terres, le changement de vocation des terres et la foresterie sont à l'origine de la majorité des émissions de gaz à effet de serre de bien des pays en développement. Ce secteur est donc un point de départ logique pour qu'ils puissent remplir leurs engagements au titre de l'Accord de Paris.

## **Le leadership du Canada en matière d'environnement**

Les lois canadiennes relatives à la forêt figurent parmi les plus sévères au monde. Ces lois protègent nos forêts et veillent à ce que des pratiques d'aménagement forestier durable soient adoptées à la grandeur du pays. De façon générale, le Canada prend la conservation et la protection de ses forêts au sérieux. La superficie forestière du Canada dépasse celle de presque n'importe quel autre pays, et la forêt est au cœur de notre patrimoine, de notre culture, de notre environnement et de notre économie. L'importance de la forêt canadienne est souvent difficile à saisir, mais il est vital de situer le secteur de la foresterie dans un contexte plus général. Des 347 millions d'hectares de forêts que possède le Canada, seulement 0,2 % sont récoltés chaque année. Ce pourcentage ne représente qu'une petite fraction de la superficie ravagée par les feux de forêt ou les insectes chaque année. Et des règles rigoureuses s'y appliquent.<sup>4</sup>

Les provinces et les territoires, qui ont compétence en ce qui concerne la vaste majorité des forêts canadiennes, élaborent et appliquent des lois, des règlements et des politiques sur les forêts. Ressources naturelles Canada veille à cette supervision importante des lois canadiennes sur les forêts. Ces lois, règlements et politiques diffèrent d'une province ou d'un territoire à l'autre, mais, pour comprendre l'ampleur de la surveillance qui est exercée, il faut noter ce qui suit :

- ils se fondent sur des principes d'aménagement forestier durable;
- ils sont formulés en consultation avec le public, l'industrie et d'autres parties intéressées;
- ils se basent sur des études et des analyses scientifiques.<sup>5</sup>

De plus, les lois sur les forêts répondent à des besoins environnementaux, sociaux et économiques. Les lois, les règlements et les politiques sur les forêts des provinces et des territoires régissent un éventail de questions économiques, sociales et environnementales. En voici des exemples :

- ils exigent que le territoire soit aménagé;
- ils nécessitent de prendre en considération et de respecter les intérêts des Autochtones;
- ils réglementent la protection des habitats fauniques;
- ils réglementent la récolte du bois d'œuvre;
- ils établissent les pratiques nécessaires à la régénérescence des forêts.<sup>6</sup>

Selon la loi, les plans d'aménagement forestier doivent être approuvés avant le début des activités de

récolte. Les gouvernements provinciaux et territoriaux accordent aux entreprises forestières le droit de récolter du bois d'œuvre sur les terres de la Couronne et définissent leurs responsabilités connexes. Ces ententes, aussi appelées « tenures », ne confèrent pas automatiquement aux entreprises le pouvoir de récolter du bois d'œuvre. Les provinces et les territoires surveillent étroitement, par plusieurs moyens, les entreprises forestières qui exploitent les forêts publiques. Les organismes gouvernementaux responsables de la surveillance et de l'application de la loi assument les fonctions suivantes :

- obliger toutes les entreprises forestières à rendre compte officiellement de leurs activités;
- mener des vérifications pour s'assurer que les entreprises se conforment aux lois et aux règlements;
- effectuer des enquêtes exhaustives s'il leur apparaît que des infractions ont été commises;
- émettre des avertissements et imposer des amendes et d'autres sanctions;
- intenter des poursuites judiciaires contre les auteurs des infractions les plus graves<sup>7</sup>.

Par exemple, une entreprise forestière qui ne respecte pas un plan d'aménagement forestier approuvé ou les conditions d'un permis d'exploitation encourt plusieurs sanctions sévères, de l'imposition d'une amende à l'emprisonnement, en passant par la suspension de ses droits d'exploitation et la saisie du bois d'œuvre.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux surveillent les activités forestières pour calculer les redevances que les entreprises doivent leur verser en contrepartie de l'autorisation de récolter du bois d'œuvre sur les terres de la Couronne. Ils emploient un grand nombre de mécanismes de vérification et de

Figure 9 **Les 2/10e de 1 % de la forêt canadienne sont récoltés chaque année.**



Source: L'état des forêts au Canada: Rapport annuel 2016. Ressources naturelles Canada. Reproduit avec la permission du Ministère des Ressources naturelles du Canada, 2016. URL: [http://scf.mnca.gc.ca/publications?id=37265&lang=fr\\_CA](http://scf.mnca.gc.ca/publications?id=37265&lang=fr_CA)

contrôle pour effectuer le suivi du bois d'œuvre extrait des terres de la Couronne.

De surcroît, les lois et les règlements provinciaux et territoriaux veillent au respect des exigences des lois fédérales qui s'appliquent aux forêts et des accords internationaux conclus par le Canada.

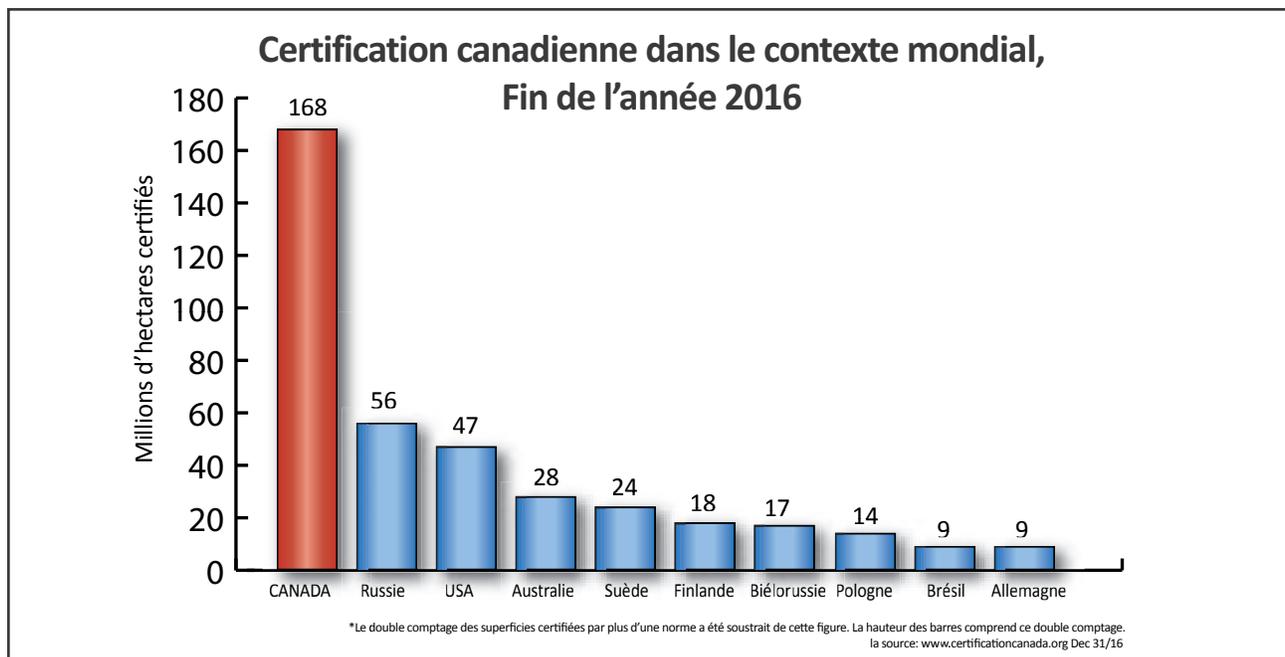
- Exemples de lois fédérales : *Loi sur les espèces en péril*, *Loi sur les pêches*, *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, *Loi sur la protection des végétaux*.
- Exemples d'accords internationaux : Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction<sup>8</sup>.

Au Canada, le fondement juridique de la foresterie durable est solide et les mécanismes connexes, puissants. Dans le monde entier, la sensibilisation accrue à la destruction et à la dégradation des forêts amène les consommateurs à exiger que le bois ou les autres produits forestiers qu'ils achètent contribuent à la pérennité des ressources forestières. En réaction à ces exigences, les programmes de certification et d'autocertification des produits du bois se multiplient.

La certification en matière d'aménagement forestier par une tierce partie vient compléter les lois et les règlements rigoureux du Canada. Elle procure une deuxième garantie que les entreprises forestières mènent leurs activités de manière légale et durable, en toute conformité avec les normes reconnues mondialement en matière d'aménagement forestier durable.

Ayant vu le jour au cours des années 1990, la certification pour l'aménagement forestier a rapidement été adoptée à la grandeur du pays. À l'heure actuelle, plus de 46 % des forêts canadiennes sont certifiées. En 2016, le Canada comptait 168 millions d'hectares de terres forestières certifiées par des tiers, ce qui représentait 43 % des forêts certifiées au monde. Il s'agit de la plus vaste superficie de forêt certifiée par des tiers dans le monde entier.

Figure 10



Source : Association des produits forestiers du Canada, Accréditations au Canada

Au Canada, on dénombre actuellement trois organismes de certification indépendants. Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a déterminé qu'ils remplissaient tous des critères stricts. Depuis 2015, Unifor fait partie de la chambre sociale du Forest Stewardship Council (FSC) au Canada. Unifor continue de surveiller tous les organismes de certification et s'implique activement pour que les intérêts des travailleurs soient pris en considération dans les politiques environnementales, afin d'assurer des avantages sociaux et économiques durables pour les communautés forestières partout dans le monde.

Les règles d'accréditation détaillées tiennent compte des conditions de chaque pays, et leur respect est assuré à l'échelle locale.

En tant que matières premières vendues sur le marché mondial, les produits forestiers du Canada entrent en concurrence directe avec ceux des pays qui ne pratiquent pas la foresterie durable. Dans ce marché, les produits canadiens côtoient souvent des produits issus des pires pratiques environnementales au monde. À long terme, le succès du secteur forestier canadien repose sur la nécessité de hausser les normes internationales, afin d'éviter de subir continuellement les pressions à la baisse des industries forestières qui profitent à court terme de la dégradation de l'environnement

### **Unifor prendra les mesures suivantes :**

- **continuer de participer à l'élaboration de politiques sur l'aménagement forestier aux niveaux fédéral, provincial et territorial dans le but de resserrer les normes;**
- **porter une attention nouvelle aux déchets de bois lors des récoltes en travaillant avec les organismes provinciaux de réglementation en matière de gestion forestière pour renforcer l'application de la réglementation et avec les employeurs pour réduire au minimum les déchets de bois autres que les produits dérivés non utilisables;**
- **continuer à appuyer le processus indépendant de certification forestière, et à y participer, au Canada et à l'étranger;**
- **continuer à préconiser la mise au point de technologies novatrices par l'industrie, avec des subventions de l'État, pour faire une nouvelle utilisation des produits de la foresterie durable et renouvelable, que ce soit des technologies de pointe en construction ou de nouveaux matériaux et procédés;**
- **appuyer les initiatives visant à moderniser les codes du bâtiment en fonction des avancées réalisées dans le domaine de la construction en bois, pour que le bois entre davantage dans la composition d'édifices encore plus élevés et imposants.**

## 5.3 Un rôle de premier plan pour les investissements publics

S'il y a un débouché économique que l'on peut qualifier d'occasion en or ratée pour le Canada, c'est bien la mise en valeur des ressources à valeur ajoutée, et ce, dans l'ensemble de l'industrie primaire. Cela s'explique par notre longue tradition d'« exploitation » des ressources, axée sur la réflexion à court terme et la recherche de profits immédiats.

Tout comme les mines, les métaux, le pétrole, le gaz et la pêche, la foresterie est trop concentrée en aval de la chaîne de valeur. Nous accordons souvent l'accès aux précieuses ressources du Canada à des entreprises

étrangères qui souhaitent les extraire et les vendre sur le marché mondial.

**La foresterie est trop concentrée en aval de la chaîne de valeur.**

Trop souvent, l'industrie remonte la chaîne de valeur seulement lorsque ses intérêts concordent avec les besoins des entreprises et lorsque des profits sont possibles à court terme.

Pourquoi le Canada ne serait-il pas le chef de file incontestable des produits forestiers au monde (nouvelles générations de matériaux de construction de pointe, mobilier et ameublement, produits de papier finis de toutes les catégories, machines et technologies avancées requises dans l'industrie)? Le Canada peut compter sur de nombreuses entreprises de haut calibre, mais pourquoi ne dominerait-il pas l'industrie forestière mondiale?

Pour remonter la chaîne de valeur, il faut des stratégies proactives qui accordent un degré de priorité élevé aux investissements capitalistiques. Compte tenu, surtout, de l'histoire économique du Canada, qui est axée sur les ressources, et de l'absence d'un capital de base national important, ces stratégies doivent être soutenues par des programmes énergiques visant à attirer les investissements publics et les co-investissements, comme dans les autres industries manufacturières de pointe du Canada (p. ex. l'automobile et l'aérospatiale). Les avantages économiques sautent aux yeux : un fort rendement des investissements viendrait enrichir le Trésor public par l'intermédiaire d'emplois spécialisés à plus forte valeur ajoutée. Au Canada, le secteur de la foresterie injecte directement près de 12 milliards de dollars en masse salariale par année dans l'économie en général, et chaque emploi en foresterie crée 1,5 autre emploi dans le reste de l'économie. L'utilisation stratégique d'investissements publics pour faire remonter le secteur de la foresterie dans la chaîne de valeur représente un investissement judicieux dans l'avenir.

En foresterie, dans le contexte de l'innovation, les programmes de soutien à l'investissement devraient chercher à bâtir une économie verte et à établir un lien entre l'investissement et les politiques économiques générales visant à lutter contre les changements climatiques. La foresterie et l'utilisation accrue des produits du bois (comparativement au béton et à l'acier dans la construction, par exemple) ont un rôle déterminant à jouer dans la lutte contre les changements climatiques.

L'accès au capital par le biais des programmes d'investissement n'est pas toujours problématique. Toutefois, il doit aller de pair avec l'accès à des sources de fibres stables et garanties par des politiques sur l'aménagement forestier à long terme. Un programme de soutien à l'investissement bien financé, sans accès à la fibre, ne mènera pas à la transformation à valeur ajoutée qui est nécessaire.

Le Canada possède une expérience positive de l'investissement public dans la foresterie. Il doit cependant

élaborer une stratégie à beaucoup plus long terme au lieu de formuler des politiques publiques en réaction à une crise économique ou de faire des investissements dans la démonstration à petite échelle.

En 2009, le gouvernement fédéral a offert 1 milliard de dollars de financement par l'intermédiaire du Programme d'écologisation des pâtes et papier afin d'améliorer la performance environnementale des usines de pâtes et papiers au Canada et, ce faisant, de jeter les bases d'un avenir durable et prospère pour le secteur.

Le Programme d'écologisation des pâtes et papiers a offert au secteur la possibilité d'améliorer sa performance environnementale à l'aide d'investissements « verts ». Par la même occasion, il a permis au secteur de renouveler sa position dans le marché mondial et de préparer le terrain pour que les usines et



les collectivités en retirent des gains à long terme. Le programme, qui a pris fin en 2012, fut une réussite à tous les égards. Il a contribué à améliorer la durabilité environnementale et économique des usines canadiennes de pâtes et papiers.

Selon les modalités du programme, des crédits étaient octroyés aux entreprises canadiennes de pâtes et papiers admissibles qui utilisaient la « liqueur noire » produite dans leurs usines (un sous-produit) à des fins énergétiques. Les entreprises pouvaient ensuite investir ces montants dans les usines canadiennes de pâtes

et papiers où c'était le plus sensé sur le plan environnemental et économique. Cette stratégie a permis d'attribuer les fonds à des usines rentables, ainsi que de maximiser les avantages à long terme des investissements effectués dans le cadre du programme. Le programme a généré des résultats décents, mais aucun autre programme d'importance ou permanent ne l'a remplacé après son expiration.

En 2010, le programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF), un programme fédéral de beaucoup plus petite envergure, a été créé aider le secteur forestier du Canada à devenir plus concurrentiel sur le plan économique et à écologiser ses activités en mettant l'accent sur les nouvelles technologies. L'initiative initiale, de 100 millions de dollars et d'une durée de quatre ans, a favorisé la transformation de l'industrie forestière en accélérant la mise en place de technologies originales et hautement novatrices dans les installations de l'industrie forestière canadienne. Ces projets englobent la bioénergie, les biomatériaux, les produits biochimiques et les produits de construction de prochaine génération.

Le programme ITIF a été renouvelé en février 2014, et 90 millions de dollars additionnels ont été investis pour quatre ans. L'échelle et l'envergure du programme sont beaucoup trop petites comparativement au secteur de la foresterie, qui représente 60 milliards de dollars par année, bien que son orientation stratégique pointe dans la bonne direction. Le financement annuel du programme ITIF équivaut à peu près à 1 % des dépenses en capital annuelles de l'industrie.

Au niveau provincial, il y a une myriade de programmes de développement à petite échelle. Ils sont vaguement coordonnés dans le contexte d'une industrie nationale et beaucoup moins importants que les programmes qui s'adressent aux autres industries canadiennes prédominantes.

On reconnaît de plus en plus la nécessité, pour les responsables des politiques publiques, de transformer le secteur forestier à l'aide de l'innovation et de l'investissement. Le CCMF, composé des ministres provinciaux et territoriaux des forêts, se réunit régulièrement. En 2015, le CCMF a tenu le Sommet national sur l'innovation forestière à Kenora, en Ontario. Rassemblant plus de 40 intervenants, dont des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des forêts et des hauts dirigeants de l'industrie, le sommet visait à élaborer un plan d'action pour promouvoir l'innovation dans le secteur forestier au Canada. Le sommet a marqué un pas en avant important, car les participants y ont adopté la Déclaration de Kenora sur l'innovation forestière, qui met en avant :

1. la collaboration, pour accélérer et améliorer les investissements durables en fonction du marché pour commercialiser l'innovation des procédés, des produits et du marché en mettant un accent sur l'excellence en matière environnementale;
2. l'engagement de partenaires potentiels et de nouveaux venus dans des industries non traditionnelles et le milieu universitaire, ainsi que par des efforts concertés afin de faciliter les relations avec le secteur forestier;
3. la mobilisation des meilleurs talents et des meilleures technologies pour répondre aux besoins futurs du secteur forestier. Unifor supports efforts such as the CCFM summit, however far more is needed in addition to meetings and discussions. The time is past due for federal, provincial and territorial governments to craft significant, coordinated, and sustained public investment programs to move all segments of Canada's forestry sector higher up the value chain.

Unifor encourage les initiatives comme le sommet du CCMF. Toutefois, les rencontres et les discussions sont loin d'être suffisantes. Il est plus que temps que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux mettent au point des programmes d'investissements publics importants, coordonnés et permanents pour faire monter tous les segments du secteur de la foresterie dans la chaîne de valeur.

### **Unifor prendra les mesures suivantes :**

- **militer pour l'élargissement de la portée et l'accroissement considérable des investissements du programme ITIF;**
- **préconiser l'affectation d'une partie des recettes publiques générées par la taxe sur le carbone à des investissements dans l'innovation dans le secteur de la foresterie;**
- **militer pour que tous les ordres de gouvernement investissent massivement dans l'utilisation des nouvelles technologies de construction en bois dans les infrastructures et les édifices gouvernementaux;**
- **obtenir des appuis pour que les travailleurs soient mieux représentés et que les intervenants participent davantage lors des réunions du CCMF.**

## 5.4 Commerce équitable et resserrement des normes internationales

L'industrie forestière canadienne est d'envergure internationale. Le Canada vend ses produits forestiers partout sur la planète et fait affaire avec des entreprises mondiales et des investisseurs étrangers. Comme dans tous les marchés des produits de base, les politiques en matière de foresterie en vigueur dans d'autres régions du monde, que ce soit l'Amérique du Sud, l'Asie du Sud ou la Caroline du Sud, et les développements qui s'y produisent ont des répercussions immédiates sur notre industrie.

Au Canada, le commerce est le moteur du secteur de la foresterie. Il l'a d'ailleurs toujours été. Des décennies de « libéralisation » du commerce et de l'investissement ainsi que de prétendu « libre-échange » ont suscité, à juste titre, le militantisme et l'opposition des organisations de la société civile, dont les

**Les travailleurs canadiens du secteur de la foresterie n'ont jamais été « contre le commerce »; toutefois, ils exigent des normes.**

syndicats. Les travailleurs canadiens du secteur de la foresterie n'ont jamais été « contre le commerce »; toutefois, ils exigent des normes.

En foresterie comme dans d'autres secteurs, le commerce ne doit pas servir à abaisser les normes (ce qui enclenche la spirale du nivellement vers le bas) ni à accorder encore plus de droits aux entreprises et aux investisseurs aux dépens des travailleurs, des collectivités et des gouvernements.

Notre vision globale du commerce est ancrée dans notre aspiration à la solidarité internationale, au développement mutuel et à l'amélioration des conditions partout au monde.

Dans le commerce mondial du bois, encore aujourd'hui, ceux qui exploitent illégalement la forêt, qui font le commerce de ressources provenant de pays n'ayant pas de normes en matière d'aménagement forestier, qui déboisent les forêts et qui dégradent l'environnement à grande échelle, qui violent les droits fondamentaux des travailleurs et qui attaquent les organisations syndicales et qui exploitent de façon éhontée les communautés autochtones dans le monde entier s'exposent à trop peu de conséquences. Malheureusement, certains des pires excès du capitalisme sont commis dans des pans importants de l'industrie forestière mondiale.

Il n'est guère surprenant que les organisations de la société civile du monde entier tournent leur attention vers les problèmes liés à la foresterie, en particulier dans les pays du Sud. Le Global Forest and Trade Network (GFTN) de la Fédération mondiale de la faune spécifie que plus de 30 millions d'acres de forêt naturelle sont détruits chaque année pour répondre à la demande mondiale croissante pour les produits de la forêt et de l'agriculture. Le GFTN souligne que l'une des interventions possibles consiste à transformer le marché mondial en force positive pour sauver les forêts les plus précieuses et les plus menacées de la planète. Les consommateurs veulent de plus en plus savoir d'où le bois provient et avoir l'assurance que les forêts d'aujourd'hui seront encore debout demain pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

De façon similaire, la Coalition mondiale des forêts, une autre organisation de la société civile, surveille le commerce du bois et s'efforce d'améliorer les conditions des travailleurs. Fondée en 2000 par 19 ONG et organisations de peuples autochtones de partout au monde, elle coordonne des initiatives multipartites qui s'attaquent aux causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts. Quant à l'organisation mondiale Forest Trends, elle travaille à la conservation des forêts et d'autres écosystèmes par la création et d'adoption généralisée d'un large éventail de mécanismes environnementaux liés aux finances, aux marchés, aux formes différentes de paiement et aux incitatifs. Ces mécanismes sont principalement axés sur des modèles novateurs de financement du développement. Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses organisations de la société civile qui s'intéressent au commerce du bois à l'échelle mondiale.

Le commerce direct du bois et les accords commerciaux du Canada avec ses principaux partenaires soulèvent de nombreux problèmes et besoins immédiats, mais nous devons toujours employer notre force pour resserrer les normes internationales et promouvoir le commerce équitable et durable du bois dans le monde entier. Ces questions sont vitales en soi, mais elles sont aussi importantes pour notre engagement à l'égard de la justice sociale. Elles se rapportent également directement au succès de la foresterie dans les pays qui ont adopté des normes élevées en matière de durabilité, à l'instar du Canada. La certification indépendante demeure l'un des outils les plus utiles pour promouvoir le commerce équitable dans l'industrie forestière mondiale.

Nous devons nous assurer que le Canada continue à avoir un accès suffisant aux marchés, que nous ne sommes pas assujettis à des droits injustes, et que, dans le sens large, notre politique commerciale traite des problèmes que pose le marché mondial des produits de base en mettant de plus en plus en concurrence, et trop facilement, les pays producteurs sur le plan de la gestion des ressources, de l'environnement et des droits et de la sécurité des travailleurs. Le Canada doit appuyer les initiatives internationales qui visent à resserrer les normes, à mettre fin à l'exploitation forestière illégale ainsi qu'à la dégradation de l'environnement et à établir un lien entre le commerce et la conformité à des normes internationales plus strictes. La politique commerciale du Canada doit renoncer à exporter uniquement des matières premières, surtout des grumes, pour favoriser le développement et le commerce de produits forestiers à valeur ajoutée. Nous devons également adopter une position beaucoup plus ferme quant aux droits arbitraires que d'autres pays imposent pour protéger leur industrie nationale, au détriment de la nôtre. Dans l'immédiat, nous avons besoin que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux fassent preuve d'un leadership proactif en trouvant une solution viable vu l'expiration de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis, afin que nous continuions à avoir un accès équitable au marché américain, surtout que les États-Unis sont de loin notre principal partenaire commercial en foresterie.

## Unifor prendra les mesures suivantes :

- continuer à travailler avec les organisations syndicales et forestières internationales pour rehausser les normes de travail des travailleurs les plus vulnérables et mettre fin à l'exploitation forestière illégale;
- promouvoir l'expansion de la certification indépendante dans le monde entier;
- prôner l'interdiction d'exporter des grumes issues des forêts anciennes du Canada et l'augmentation graduelle des taxes sur les exportations de billes provenant des forêts de seconde venue;
- s'opposer fermement à l'imposition de droits de douane américains injustes sur le bois canadien et d'autres produits fabriqués à partir de fibre du bois, et s'assurer que le Canada conclut un nouvel accord bilatéral équitable sur le commerce transfrontalier du bois d'œuvre résineux avec les États-Unis;
- préconiser l'adoption de politiques visant à atténuer les répercussions des droits imposés par les États-Unis par des garanties de prêt fédérales et provinciales;
- tenir des consultations approfondies avec les intervenants au sujet des négociations sur le commerce du bois d'œuvre résineux avec les États-Unis;
- militer pour que l'aide fédérale soit concentrée sur les travailleurs et les collectivités et que les droits remboursés soient réinvestis dans l'économie locale.

## 5.5 Source d'emplois de qualité et développement maximal des compétences

Notre économie ne produit pas suffisamment d'emplois de qualité, c'est-à-dire des emplois assortis d'un salaire décent, d'une stabilité et d'occasions de perfectionnement. Sur le plan de la qualité des emplois, le secteur de la foresterie fait généralement bonne figure dans l'économie canadienne grâce à ses salaires et à ses avantages sociaux supérieurs à la moyenne. Ce secteur est reconnu pour son travail exigeant et ses conditions difficiles, ce qui va de pair avec les compétences spécialisées et la productivité. Dans bien des régions, les emplois en foresterie constituent le pilier de l'économie locale. Dans plus de 300 collectivités, la foresterie représente pas moins de la moitié du revenu des ménages.

De plus, le secteur de la foresterie comporte des syndicats indépendants puissants qui revendiquent une juste part de la richesse pour leurs travailleurs, qui améliorent les conditions et les normes de travail et qui font équipe avec l'industrie pour promouvoir avec succès leurs intérêts communs.

Comme les autres secteurs primaires, la foresterie a le potentiel de créer de bons emplois dont la qualité peut augmenter. Contrairement à ce qui se fait dans d'autres secteurs de l'économie, les ressources naturelles ne bougent pas d'ici et ne peuvent pas être entièrement démenagées à l'étranger. Le Canada doit profiter de cet avantage stratégique en adoptant des politiques axées sur la conservation et la création d'emplois de qualité.

Les initiatives qui favorisent l'ascension de l'industrie forestière dans la chaîne de valeur sont essentielles à la création d'emplois de qualité. Les technologies de plus en plus intensives, les pratiques d'aménagement forestier d'avant-garde, les activités sylvicoles, la science de l'environnement, les nouvelles techniques de

## **La vague imminente de départs à la retraite offre une excellente occasion de transmettre les emplois de qualité à la génération suivante et de s'attaquer à des enjeux sociaux majeurs.**

récolte ainsi que la conception et la fabrication de nouveaux produits de pointe requièrent tous des niveaux supérieurs de scolarité et de qualification.

La période prolongée de recul de l'emploi en foresterie a en grande partie compromis une génération entière d'embauche. Conséquemment, les études laissent entrevoir une immense vague de départs à la retraite et un changement de génération, car le secteur aura besoin de plus de 60 000 travailleurs au cours des 10 prochaines années. La vague imminente de départs à la retraite offre

une excellente occasion de transmettre les emplois de qualité à la génération suivante et de s'attaquer à des enjeux sociaux majeurs en donnant la priorité à l'embauche d'Autochtones et en jumelant les possibilités d'investissements publics et les accords sur les avantages pour la communauté.

Une meilleure coordination est requise entre les établissements d'enseignement et l'industrie forestière afin qu'ils puissent nouer des liens permanents et travailler en collaboration pour ce qui est du recrutement et de la conservation des talents. Les politiques relatives au marché du travail devraient accroître les débouchés et augmenter le financement destiné aux projets de démonstration, aux formations prolongées et aux apprentissages.

### **Unifor prendra les mesures suivantes :**

- **faire équipe avec tous les intervenants du secteur de la foresterie pour favoriser une compréhension positive de l'avenir de la foresterie chez les étudiants, les jeunes travailleurs et le grand public;**
- **en collaboration avec les gouvernements et les employeurs, promouvoir les perspectives d'emploi auprès des groupes sous-représentés dans le secteur de la foresterie, dont les femmes et les Autochtones;**
- **militer pour la modernisation des lois en matière de travail pour s'attaquer à la perte depuis les dernières décennies des droits d'organisation, de représentation et de négociation collective pour tous les travailleurs qui travaillent dans les forêts;**
- **faire campagne en faveur de l'augmentation considérable du financement des programmes d'éducation, de formation et d'apprentissage dans le secteur de la foresterie.**

## 5.6 Un conseil national de la foresterie pour entretenir le dialogue

Au bout du compte, le secret pour transformer le secteur de la foresterie, c'est de réunir tous les intervenants, parvenir à un consensus et élaborer un plan réaliste. Manifestement, il y a encore beaucoup à faire avant de pouvoir bien coordonner les efforts et dégager un consensus entre tous les intervenants en foresterie. Pour formuler une politique efficace en matière de foresterie, le gouvernement fédéral, en consultation avec les ministres provinciaux et territoriaux des forêts, doit prendre l'initiative de rassembler les entreprises, les gouvernements, le mouvement syndical, les dirigeants autochtones, les organisations à vocation environnementale et les leaders communautaires afin de former un conseil national de la foresterie.

Ce conseil ne devrait pas seulement « parler boutique ». Il devrait avoir le mandat précis d'enquêter et de formuler des recommandations publiques. Il devrait disposer d'une compétence assez large pour pouvoir enquêter sur tout et solliciter la pleine participation de l'ensemble des intervenants. Enfin, il devrait être doté de ressources suffisantes afin de nouer le dialogue avec les intervenants, de compenser les inégalités en matière de ressources d'un intervenant à l'autre, de s'engager dans des discussions stratégiques et de présenter un rapport sur ses recommandations.

### **Unifor prendra les mesures suivantes :**

- **militer pour le rétablissement d'un conseil national de la foresterie qui aurait le mandat et les ressources nécessaires pour nouer un dialogue général, significatif et continu avec les intervenants;**
- **s'assurer que la structure du conseil national de la foresterie représente adéquatement les travailleurs et leurs syndicats et reflète proportionnellement les membres du secteur de la foresterie.**
- **continuer de participer activement à tous les forums et conseils provinciaux et régionaux de foresterie**

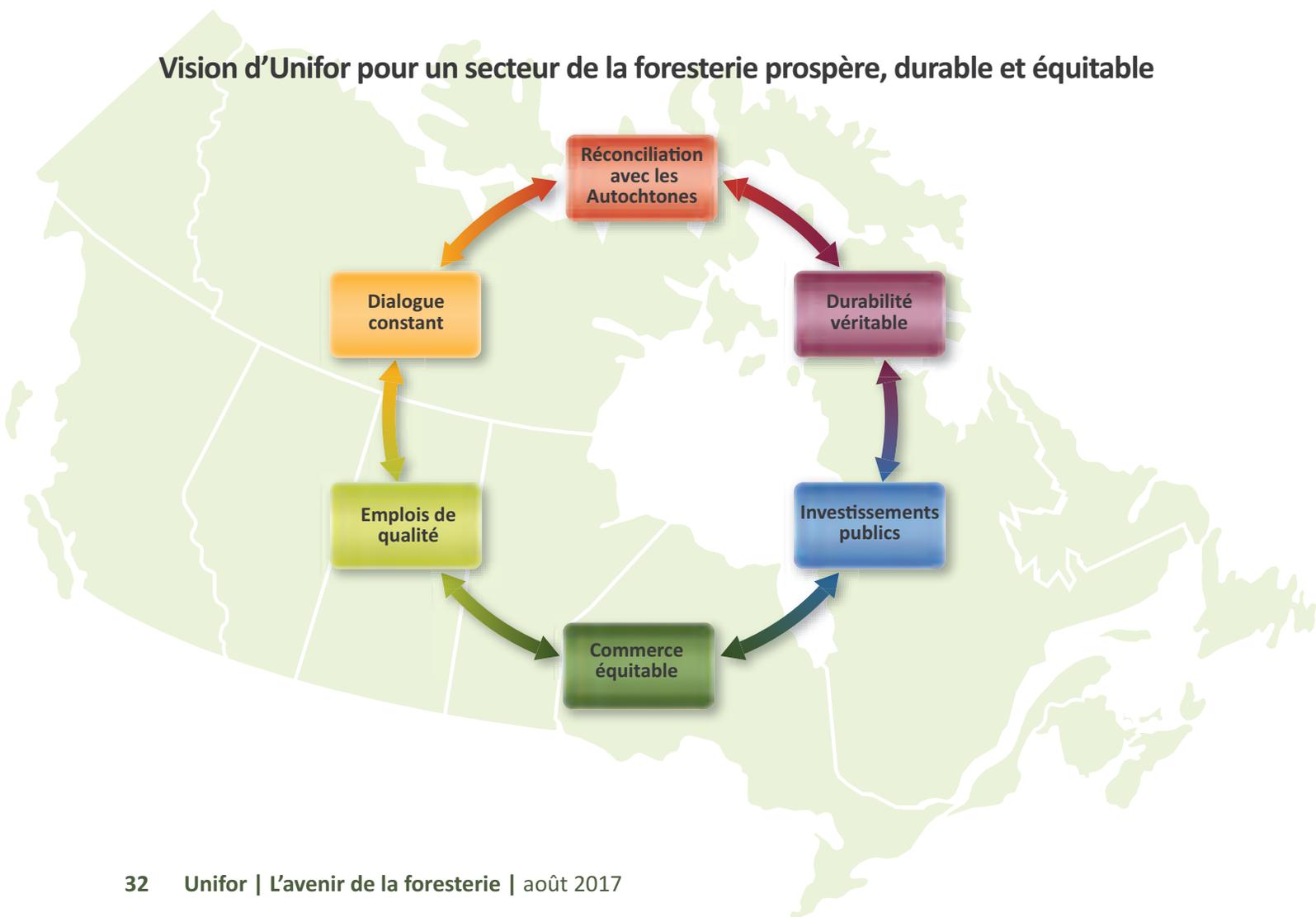
## 6. La voie à suivre

Les forêts canadiennes sont essentielles au développement de l'économie; à la vie des personnes autochtones, des travailleurs de la foresterie et de leurs familles; à la survie même des régions qui en dépendent; ainsi qu'à la santé de l'environnement.

Les forêts produisent une richesse exceptionnelle. Pendant des siècles, nous avons cru que les forêts canadiennes étaient une ressource inépuisable. Or, aujourd'hui, nous comprenons qu'elles nécessitent les soins les plus attentifs possible. Si nous en prenons soin, les forêts renforceront notre économie, créeront des emplois de qualité, seront une source intarissable d'innovation, nous procureront un moyen de nous réconcilier avec les peuples autochtones, feront progresser la justice sociale dans le monde et protégeront l'environnement.

Tout cela est possible, mais passe par des politiques réfléchies, des décisions responsables et prospectives et des actions décisives. Unifor croit fermement que la foresterie prospère, durable et équitable peut représenter notre avenir.

### Vision d'Unifor pour un secteur de la foresterie prospère, durable et équitable



# Annexe A: Résumé des recommandations

---

## 5.1. Donner un degré de priorité élevé à la réconciliation avec les communautés autochtones

- continuer de faire équipe avec des organisations, communautés et conseils/gouvernements autochtones afin de militer pour la mise en œuvre des 94 recommandations de la Commission de vérité et réconciliation;
- entrer en contact avec des organisations autochtones, par l'intermédiaire du Conseil industriel de la foresterie d'Unifor, pour discuter de leurs points de vue, de leurs intérêts communs et de leurs possibilités de collaboration dans le secteur de la foresterie;
- participer activement, avec des employeurs du secteur de la foresterie et des représentants autochtones locaux, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives en matière d'emploi et d'apprentissage pour les Autochtones.

## 5.2. Développement durable au Canada et partout dans le monde

- continuer de participer à l'élaboration de politiques sur l'aménagement forestier aux niveaux fédéral, provincial et territorial dans le but de resserrer les normes;
- porter une attention nouvelle aux déchets de bois lors des récoltes en travaillant avec les organismes provinciaux de réglementation en matière de gestion forestière pour renforcer l'application de la réglementation et avec les employeurs pour réduire au minimum les déchets de bois autres que les produits dérivés non utilisables;
- continuer à appuyer le processus indépendant de certification forestière, et à y participer, au Canada et à l'étranger;
- continuer à préconiser la mise au point de technologies novatrices par l'industrie, avec des subventions de l'État, pour faire une nouvelle utilisation des produits de la foresterie durable et renouvelable, que ce soit des technologies de pointe en construction ou de nouveaux matériaux et procédés;
- appuyer les initiatives visant à moderniser les codes du bâtiment en fonction des avancées réalisées dans le domaine de la construction en bois, pour que le bois entre davantage dans la composition d'édifices encore plus élevés et imposants.

## 5.3. Un rôle de premier plan pour les investissements publics

- militer pour l'élargissement de la portée et l'accroissement considérable des investissements du programme ITIF;
- préconiser l'affectation d'une partie des recettes publiques générées par la taxe sur le carbone à des investissements dans l'innovation dans le secteur de la foresterie;

- militer pour que tous les ordres de gouvernement investissent massivement dans l'utilisation des nouvelles technologies de construction en bois dans les infrastructures et les édifices gouvernementaux;
- obtenir des appuis pour que les travailleurs soient mieux représentés et que les intervenants participent davantage lors des réunions du CCMF.

#### **5.4. Commerce équitable et resserrement des normes internationales**

- continuer à travailler avec les organisations syndicales et forestières internationales pour rehausser les normes de travail des travailleurs les plus vulnérables et mettre fin à l'exploitation forestière illégale;
- promouvoir l'expansion de la certification indépendante dans le monde entier;
- prôner l'interdiction d'exporter des grumes issues des forêts anciennes du Canada et l'augmentation graduelle des taxes sur les exportations de billes provenant des forêts de seconde venue;
- s'opposer fermement à l'imposition de droits de douane américains injustes sur le bois canadien et d'autres produits fabriqués avec de la fibre de bois, et s'assurer que le Canada conclut un nouvel accord bilatéral équitable sur le commerce transfrontalier du bois d'œuvre résineux avec les États-Unis;
- préconiser l'adoption de politiques visant à atténuer les répercussions des droits imposés par les États-Unis par des garanties de prêt fédérales et provinciales;
- tenir des consultations approfondies avec les intervenants au sujet des négociations sur le commerce du bois d'œuvre résineux avec les États-Unis;
- militer pour que l'aide fédérale soit concentrée sur les travailleurs et les collectivités et que les droits remboursés soient réinvestis dans l'économie locale.

#### **5.5. Source d'emplois de qualité et développement maximal des compétences**

- faire équipe avec tous les intervenants du secteur de la foresterie pour favoriser une compréhension positive de l'avenir de la foresterie chez les étudiants, les jeunes travailleurs et le grand public;
- en collaboration avec les gouvernements et les employeurs, promouvoir les perspectives d'emploi auprès des groupes sous-représentés dans le secteur de la foresterie, dont les femmes et les Autochtones;
- militer pour la modernisation des lois en matière de travail pour s'attaquer à la perte depuis les dernières décennies des droits d'organisation, de représentation et de négociation collective pour tous les travailleurs qui travaillent dans les forêts;
- faire campagne en faveur de l'augmentation considérable du financement des programmes d'éducation, de formation et d'apprentissage dans le secteur de la foresterie.

## 5.6 Un conseil national de la foresterie pour entretenir le dialogue

- militer pour le rétablissement d'un conseil national de la foresterie qui aurait le mandat et les ressources nécessaires pour nouer un dialogue général, significatif et continu avec les intervenants;
- s'assurer que la structure du conseil national de la foresterie représente adéquatement les travailleurs et leurs syndicats et reflète proportionnellement les membres du secteur de la foresterie.
- continuer de participer activement à tous les forums et conseils provinciaux et régionaux de foresterie

<sup>1</sup> Manifeste de Plus jamais l'inaction 2012, <http://www.idlenomore.ca/manifesto>

<sup>2</sup> Déclaration de l'Assemblée des Premières Nations, Proceedings of the National Forum on First Nations Forest Land Stewardship, Ottawa, Ontario, 29-30 mars 2011.

<sup>3</sup> Ressources naturelles Canada, Rapport annuel 2016 sur l'état des forêts au Canada.

<sup>4</sup> Ressources naturelles Canada, Lois forestières du Canada, <http://www.rncan.gc.ca/forets/canada/lois/17498>

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> Ibid.





**unIFOR**

the**Union** | le**syndicat**

[unifor.org](http://unifor.org)